

Privatisé illégalement, le chemin du Moulin toujours pas rouvert

Il y a une trentaine d'années, un propriétaire a décidé de barrer l'accès d'un chemin qui longe ses domaines. En juin dernier, la Ville a voté l'obligation de réouverture, sans effet pour le moment

C'est une affaire qui dure depuis près de trente ans. Au début de l'année 1989, Pierre Burel, propriétaire des domaines de Cadrix et de Clapier, entre Saint-Maximin et Bras, décide que le chemin du Moulin, qui passe entre les deux, n'a plus vocation à recevoir la circulation publique et en fait barrer les accès. Sauf que... « Ce chemin est classé au cadastre en tant que "chemin rural" appartenant à la commune. Il est celui que les Saint-Maximinois ont emprunté pendant des siècles pour se rendre au moulin de la Bouisse pour y moudre leur grain. Le caractère public du chemin est reconnu officiellement dès la rédaction du cadastre napoléonien de Bras (1839) », rappelle Alain Decanis, d'ailleurs historien qu'opposant maximinois pour l'occasion.



Que ce soit depuis la route qui relie Seillons, ou en suivant le chemin du Moulin, au départ de l'avenue du 8 Mai (en haut à droite), on finit par se retrouver « bloqué ». Outre les rochers et le portail, le propriétaire des domaines traversés a installé des équipements, dont une caméra de vidéosurveillance, laissant penser que l'on s'engage sur un chemin privé, alors qu'il n'en est rien. (Photos G. J.)

Une partie du chemin volontairement détruite

Côté Bras, le maire de la précédente mandature (2008-2014), Angélique Frémion, était parvenu à obtenir la réouverture de l'accès. Sa mise en demeure a, depuis, été « oubliée » et l'accès barré à nouveau. Plus grave, toujours côté Bras, le chemin a été détruit sur une vingtaine de mètres : un profond fossé y a été creusé, contraignant les promeneurs à s'en écarter pour transiter par la propriété privée.

Saint-Maximin tente la cession

Côté Saint-Maximin, le dossier a régulièrement été porté à l'attention de la municipalité. Ainsi, le 18 février 2009, le maire Alain Penal avait été interpellé en conseil municipal par Alain Decanis. Sans résultat. Le 17 juillet 2017, la mandature actuelle entame – suivant une proposition de Pierre Burel – une procédure de cession de la partie privatisée du chemin. Avant de lancer l'enquête publique, la police municipale constate que « le chemin n'est plus utilisé par le public » à hauteur des propriétés Burel, une condition nécessaire pour entamer une procédure de cession. « La police municipale est venue sur le chemin du jeudi 22 au mercredi 28 juin 2017, en pleine canicule, à 9 h,

10 h, 11 h, 14h30 et 17 heures, soit 5 jours sur 365, mais pas le samedi et dimanche, à une période de l'année où, à ces heures-là, les gens sensés ne sont pas dehors en colline, ou travaillent », avait alors dénoncé la conseillère municipale d'opposition Joëlle Silvy-Alibert. « De plus, les utilisateurs se font refouler et menacer depuis des années », assurait-elle. Une accusation appuyée aujourd'hui par Daniel Depetris et Roger Coruzzi, membres de l'association de randonnée maximinoise « A Pedibus » (1). Le second raconte notamment qu'il a cessé de parcourir le chemin à cheval il y a quelques années, après avoir été « courcé par un 4x4 et invectivé par un homme lui demandant de quitter la propriété ».

Une enquête publique aux conclusions claires

Le 31 mars, l'enquêteur public (2) rend ses conclusions. L'avis est ainsi résumé : « Sur le fond, le public regrette fortement la disparition d'un chemin de randonnée très prisé. Sur la forme, le public réprouve l'appropriation faite par le propriétaire du domaine ». En coulisse, certains observent que la décision de cession ne semble pas faire l'unanimité au sein même de la majorité municipale. En conséquence, le 28 juin dernier, le conseil municipal de Saint-Maxi-

min vote le refus de la Ville de donner suite au projet de cession. Le chemin du Moulin est et restera public. Interrogé, au terme du vote, sur l'action qu'il entend entreprendre la Ville pour faire exécuter sa décision – c'est-à-dire faire retirer les obstacles qui barrent le chemin –, le maire, Horace Lanfranchi, avait répondu sans sourciller que « le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais ». Plus de trois mois se sont écoulés depuis le vote. Ce jeudi, le chemin du Moulin était toujours barré.

GUILLAUME JAMET
gjamet@varmatin.com

1. www.apedibus.fr

2. L'enquête publique visant à connaître les doléances de la population quant à une éventuelle privatisation du chemin a été décidée en conseil en février, annoncée les 23 février et 16 mars, et réalisée du 12 au 27 mars. Trois permanences ont été organisées, treize personnes reçues, onze inscriptions portées au registre et vingt-quatre mails reçus.

Sollicité par la rédaction le 7 septembre, Pierre Burel n'a pas répondu au message qui lui était adressé, dans lequel il lui est demandé sa position et ses intentions quant à la décision municipale.

Christine Lanfranchi-Dorgal, conseillère municipale : « On règle le problème »

Interrogée sur le sujet la semaine passée, la conseillère municipale et sénatrice Christine Lanfranchi-Dorgal a expliqué « qu'un délai légal de recours de deux mois est à respecter après le vote en conseil municipal (1). Dès qu'il sera purgé, tout le monde pourra bien passer sur le

chemin du Moulin. Dans cette affaire, encore une fois, on règle un problème vieux de plusieurs décennies », estime la conseillère municipale.

1. La délibération en question ayant été votée le 28 juin, le délai de recours de deux mois s'est donc achevé ce 28 août.

Les randonneurs marchent et dénoncent



Roger Caruzzi (à gauche) et Daniel Depetris, sur le stand d'« A Pedibus », lors du forum des associations. (Photo G. J.)

L'association de randonnée pédestre « A Pedibus » (1), basée à Saint-Maximin, compte, parmi ses quatre-vingts adhérents, une partie des personnes qui dénoncent depuis longtemps l'appropriation du chemin du Moulin par Pierre Burel. Certains membres ont participé à l'enquête publique pour dire tout le mal qu'ils pensent de la privatisation arbitraire dont la voie fait l'objet. Daniel Depetris et Roger Coruzzi font partie de ceux qui mènent le combat pour que le chemin soit libéré des portails et rochers empêchant le public de l'emprunter. « Ici, on est en face d'un manque de volonté municipale. Nous rencontrons également ce type de problème sur les chemins du mont Aurélien. De plus en plus de voies de randonnée publiques sont privatisées illégalement. Cela n'est pas propre à Saint-Maximin : c'est la même chose sur le GR51, par exemple. "Le balcon de la Méditerranée", qui longe le littoral au-dessus des calanques,

entre Cassis et Marseille, est, petit à petit, bloqué par des propriétaires qui refusent le passage des promeneurs sur leur terrain. » Parce qu'ils estiment ne pas être entendus de la municipalité, les membres d'« A Pedibus » combattent la privatisation du chemin du Moulin à leur manière, en organisant des marches, en bravant les panneaux, les portails, les caméras et les éventuelles rencontres avec le propriétaire ou les personnes travaillant là : « Nous avons le droit d'entrer, de passer, même de nous arrêter sur ce chemin public. Nous souhaitons le faire labelliser et créer une balade jusqu'aux sources de l'Argens passant par cet itinéraire. » Une marche de ce type a eu lieu le 26 septembre. Dix-neuf randonneurs ont parcouru le chemin (photo en « une » du journal).

1. Affiliée à la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP) depuis décembre 1995. E-mail : info@apedibus.fr - tél. 04.94.59.75.32.



(Photo d'Helène Dos Santos)